

La sharia comme justificatif des réserves de l'Algérie concernant les droits des femmes

Aouicha Bekhti, AMEL ALGERIE

AMEL Algérie, Association pour la Mixité, l'Egalité et la Laïcité, est un collectif qui s'inscrit dans un projet de société moderne, ouverte à la civilisation universelle et laïque !

AMEL est le prénom d'une jeune fille de 21 ans assassinée par les islamistes parce qu'elle refusait de porter le voile. Son prénom sur leur cigne est un hommage à toutes les femmes assassinées, violées par les islamistes, car considérées comme butin de guerre. Il signifie aussi l'espoir, que l'association porte pour l'aboutissement d'une société égalitaire !

Les membres de l'association sont présentes dans tous les combats pour la construction d'un état de droit, une république réellement démocratique, sociale et laïque.

Cela passe essentiellement par l'abrogation de l'article 2 de la Constitution qui affirme l'Islam comme religion d'Etat et justifie le code de la famille qui fait de la femme algérienne une mineure à vie et la moitié de son frère (pour ce qui concerne l'héritage).

Le code de la famille, ce sont surtout des lois qui régissent la vie des femmes. Il impose aux femmes qu'elles aient un tuteur pour se marier (père, oncle, cousin) et soient donc ainsi mineures à vie. Il a aussi fait augmenter le taux de polygamie. A l'indépendance de l'Algérie, en 1962, le taux de polygamie était proche de zéro, et l'on s'attendait à ce que cette pratique disparaisse complètement. Mais avec l'instauration du code de la famille, en 1984, on est passé à 7 %. La polygamie est en train de s'installer dans la société.

Le code de la famille est surtout un code contre les femmes. Il y a tout dans le Coran : des lois commerciales, pénales. Mais certains ne prennent que ce qui les intéresse, c'est-à-dire les lois concernant les femmes, qui ne répondent pas à nos attentes modernes. Nous, les féministes, revendiquons l'abrogation de ce code de la famille, ou "code de l'infamie", comme on l'appelle, ainsi que la suppression de l'article 2 de la Constitution, qui dit que l'islam est religion d'Etat."

La priorité de l'association est le lancement d'un réseau d'éducation populaire avec la contribution d'autres associations amies sur le terrain.

Les députés algériens ont adopté le 5 mars un projet de loi criminalisant les violences contre les femmes, Ce texte, qui modifie et complète le Code pénal, introduit également la notion de harcèlement dans les lieux publics et celle de harcèlement moral conjugal. Il dispose que quiconque porte volontairement des coups à son conjoint, et en fonction des blessures, risque de 1 à 20 ans de prison avec la réclusion à perpétuité en cas de décès. Un autre article prévoit six mois à deux ans de prison pour "quiconque exerce sur son épouse des contraintes afin de disposer de ses biens ou de ses ressources financières"

Mais ce projet de loi répressif en apparence envers les conjoints violents contient une clause pernicieuse : dans la plupart des situations évoquées quant aux relations entre conjoints, les poursuites sont abandonnées si la femme décide de « pardonner ». C'est le cas notamment pour les violences conjugales. Ceci exposera fatalement et davantage

les épouses face aux pressions qu'elles ne manqueront pas de subir de la part de la famille et de la société dans le cadre d'un conflit avec le conjoint

La clause sur le pardon dénature complètement la loi, c'est une mise en échec de la parole des femmes et un message d'impunité aux auteurs des violences

Lors des débats les députés islamistes se sont opposés à cette loi "contraire aux préceptes coraniques et visant à la dislocation de la famille", certains en ont profité pour réclamer des lois mettant fin "au non-port du voile et à la nudité des femmes dans les lieux publics, cause principale des harcèlements".

La laïcité n'est peut-être pas le but suprême pour un Etat, mais c'est un préalable pour avancer dans l'égalité des droits et la citoyenneté. Nous sommes des sujets du Coran, actuellement, pas d'une république. La laïcité est une question de survie pour les femmes en Algérie, si elles veulent s'épanouir, et pour les femmes dans tous les pays où la religion est très présente.